L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 16 DECEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance $5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

POUR BAYOU VERMILLION. Pont Perce et Vermillionville—Le steamer MERMAID, capitaine Goodrich, ayant été réparé à neuf, sera prêt à recevoir du fret au bas de la rue Bienville, mercredi matin, le 17 courant, et partira le même soir. Il prendra du fret pour Bayou Bœuf, la baie de Berwick et l'embouchure du Bayou Black.
16 déc—2 GREEN & McDOUGALL, 75, Poydras.

M. JACQUES LAROSE informe les courtiers de sucre, négociants, &c., qu'il met à leurs dispositions le steamboat WAVE, capitaine [illegible], pour le transport des sucres, mélasses et tous autres produits. Pour les arrangements, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. LAROSE.
12 déc 71, rue de la Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.
POUR BATON-ROUGE, Port Hudson, Bayou-Sarah, Pointe Coupée, Tunica, Fort Adams, et les ports intermédiaires.—En conséquence d'un changement dans le transport de la malle, par cette route, les jours de départ suivants ont été adoptés, savoir:
Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible], partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin, pour [illegible] et les ports intermédiaires. A son retour il partira de Bayou-Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.
Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les lundis et jeudis à 11 heures du matin.
PRIX DU PASSAGE—Au-dessous de Donaldsonville $2
Do do Au-dessus do pour Baton-Rouge et Bayou Sara 3
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
5 nov Wm. H. AVERY, 88, Gravier.

POUR BALISE.—Le steamer FAME, capt. C. Northup, partira positivement de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 10 heures A.M. [illegible] M. et sera de retour à la Nouvelle-Orléans le mardi soir. [illegible] ces deux paquebots feront [illegible] toute la saison. M. Jacques Larose [illegible] ses bateaux dignes de leur patronage.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
[illegible] JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN,
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les samedis à 10 heures, arrivant la même nuit à la Balize, et partant de la Balize le dimanche matin à 10 heures, il arrivera à la Nouvelle-Orléans tous les dimanches soir.
POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe-à-la-Hache, il sera de retour le jeudi suivant dans la soirée.
[illegible]
Pour fret ou passage, [illegible] ROBERT MURPHY, 48, Vieille-Levée.

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année, et commencera le service de paquebot régulier entre le Bayou Sara et la Nouvelle-Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] à 10 heures du matin, et du Bayou-Sara [illegible] à 10 heures du matin. Ce bateau est en tous points digne du patronage du public; l'élégance de ses [illegible].
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
[illegible] OMER LAVAU, 19, Toulouse.

POUR GALVESTON, Texas. [illegible] E. J. HART & Co. 25, Tchoupitoulas.
[illegible]

POUR LA HAVANE—Le navire à vapeur ALABAMA [illegible] MERIT [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible] J. W. STANTON & Co. [illegible] Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de la Louisiane et New-York. La belle barque packet [illegible] capitaine Moon, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de l'hôtel de la Monnaie, ou à
[illegible] E. E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR BOSTON.—Ligne de Pearson & Co.—La barque [illegible] capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret [illegible]
[illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON. Le navire KENTUCKY [illegible] HARROD, DARLING & Co. [illegible] 49, Commune.

POUR BOSTON.—La barque A. L. DANA [illegible] capitaine Snell, partira très incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H. GALE,
25 nov 93, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier OCEANUS, capitaine Creighton, ayant son chargement engagé, partira promptement. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE,
10 nov 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.—Le brick de première classe et fin voilier P. SOULÉ, capitaine A. Devaulle, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour un reste de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à [illegible] JOHN ALEXANDER,
13 déc 28, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier de [illegible] FRANCIS DEPAU, capt Hagar, partira promptement. Pour fret de 3 à 400 balles coton ou passage, s'adresser à PIERRE POUTZ,
[illegible] 93, Douane.

POUR LE HAVRE.—Le navire A 1 MAGNOLIA, capitaine Gray, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H GALE,
25 nov 93, rue de la Commune.

POUR BORDEAUX.—Le navire français de première classe, LE VAILLANT, capitaine Giraud, partira vers le 25 du courant. S'adresser, pour fret ou passage, ses emménagements étant fort beaux, au capitaine à bord, ou à [illegible] & BRAHIER,
[illegible] 10 rue Conti
ou à JENKINS & TIGLER, rue Royale.

POUR LIVERPOOL.—Le navire EMMA WATTS, capitaine Snow, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
[illegible] LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier NORFOLK, capitaine Rogers, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à RICKER & PEARSON,
[illegible] 62 Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire HOPE, capitaine Soule, partira sous peu. Pour fret de 500 balles coton, ou passage, s'adresser à L. H GALE,
22 nov 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire DEVONSHIRE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 400 balles ou pour passage, s'adresser à
22 nov L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier GENERAL PARKHILL, capitaine McKown, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
20 nov 93 Commune.

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN DENTISTE, Encoignure des rues St. Louis et Bourgogne. Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir. [illegible]

L. A. & W. BARBARIN, MARCHANDS-TAILLEURS, No. 58, rue de Chartres, tiennent un assortiment général de Marchandises de Fantaisie, et d'Habillements confectionnés à Paris, ainsi qu'un assortiment d'Articles pour le Militaire. 13 nov

L. H. RICHARDS, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SECHES, et vente en gros, No. 33, rue de la Douane. 10 nov

CHARBON—W. L. THOMPSON & Co.—MARCHANDS DE CHARBON DE TERRE, au coin des rues Julie et Commerce, et au No. 143, rue St. Louis.
On peut laisser les commandes aux chantiers, ou au magasin de B. Brower & Co., No. 17 rue du Camp; elles seront promptement exécutées. 11 nov

HENRY LEGENDRE a transporté son bureau au No. 27, Passage de la Bourse, entre les rues Canal et de la Douane. Il escompte des billets à ordre et traites, prête sur hypothèque, et en mains des billets de la Banque des Citoyens et de l'Association Consolidée.
9 déc—30

Compagnie du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.
3 décembre 1845.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Institution, qu'une élection des directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie, rue de la Commune, le lundi cinq janvier 1846, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.
4 déc [illegible] Secrétaire.

MUNICIPALITÉ No. UN.
Bureau du Collecteur.
AVIS est par le présent donné aux contribuables de la Municipalité No. 1, que la collecte des Taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1845, commencera le lundi cinq janvier prochain (1846.)
3 déc—30 THS. MONTREUIL, Collecteur.

REÇU DE LIVERPOOL—3 balles serviettes en toiles, à bordure bleue et rouge, à vendre par
14 nov DUNCAN KENNEDY, 52 Toulouse.

REÇU DE LIVERPOOL—Trois balles serviettes fil, qualité supérieure et à barres bleues et rouges, à vendre par DUNCAN KENNEDY,
12 nov 52 rue Toulouse.

INDIGO DE GUATEMALA—[illegible] à vendre par (10 nov) L. CARTIN, 49, Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 16 DECEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.
POUR SÉNATEURS:
D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX.
RANDELL HUNT, FERG. GARDERE.
POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS
PREMIER DISTRICT,
DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.
SECOND DISTRICT,
J. R. WALTON, HENRY LATHROP
TROISIÈME DISTRICT,
T. G. HUNT, W. H. AVERY.
M. HURLEY.
QUATRIÈME DISTRICT,
TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN.
P. W. FARRAR.
CINQUIÈME DISTRICT,
JULES BENIT, NICOLAS GURLIE.
VICTOR BURTHE.
SIXIÈME DISTRICT,
ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.
SEPTIÈME DISTRICT,
JULES CAMARD, B. BEAUREGARD.
HUITIÈME DISTRICT,
OCTAVE LEBLANC.
NEUVIÈME DISTRICT,
Wm. C. C. CLAIBORNE.

AUX AMIS DU GENERAL DEBUYS ET DU GENERAL EDWARD SPARROW.
Une assemblée générale aura lieu MERCREDI PROCHAIN, du 17 courant, à 6 1/2 heures de l'après-midi, chez M. Bessel, rue St. André No. 30, près du Bull's Head, à LAFAYETTE. Plusieurs orateurs prendront la parole.

Les nouvelles d'Europe prennent aujourd'hui toute notre place; et il n'y a pas grand mal à cela; car, celles de l'intérieur sont à peu près nulles. Nous n'avons point de séance du Congrès; rien de grave n'est survenu dans aucun Etat; et nous n'aurions guères eu pour aujourd'hui qu'à discuter certains points des doctrines de l'administration, ce qui peut se remettre, et qu'à constater l'effet qu'elles ont produit sur l'opinion. Un mot seulement sur ce dernier point. Ce qui a provoqué naturellement le plus d'attention au Nord, c'est la réforme du Tarif, d'après les idées de M. Walker. Les correspondances de nos confrères de New-York et de Pennsylvanie prétendent qu'aucun bill sur ce sujet qui passerait à la chambre, ne pourra recevoir la sanction du Sénat. Celle du North American de Philadelphie affirme qu'il y a dans ce corps une majorité de deux voix contre toute modification au Tarif de 1842. Peut-être ceci n'est-il pas bien positif; mais une chose dont on peut être assuré sur le sort du Tarif, ou au moins du principe de cet acte, ce sont les opinions divergentes du parti locofoco. C'est à elles sans doute qu'il devra son salut. Nous le verrons bientôt.

On sait que plusieurs fois les parties intéressées ont mis en doute la constitutionnalité de la loi de la Louisiane imposant une taxe de dix pour cent sur les successions déférées à des étrangers.

Un sujet du roi de Sardaigne, qui se trouvait sous le coup de cette loi fiscale, a fait porter ses réclamations à Washington par l'organe du ministre sarde, et l'on nous assure que M. Buchanan, secrétaire d'Etat, y a fait droit, après examen, en ordonnant la restitution de cette taxe, qui avait déjà été perçue.

Le *Herald* de New-York est plein d'éloges du rapport de M. Walker; il a soin d'ajouter que ce rapport a été puisé *intégralement* dans les colonnes du *Herald*; c'est un peu moins modeste que l'assertion d'un autre journal qui déclare naïvement que ses opinions ont été parfaitement exprimées par M. Walker.

THEATRE D'ORLEANS.
Ce soir ROBERT LE DIABLE. Le ciel s'est éclairci; les banquettes sont séchées; la température est à souhait: qui pourra se dispenser d'aller jouir tout à son aise de ce chef-d'œuvre. Je n'ai pas besoin de vous rappeler ce que valent Doüvry et Arnaud; mais songez que Mme Casini chante de la façon la plus ravissante. Nous l'avons déjà dit, le talent de cette artiste grandit chaque jour à se dégager de l'espèce de nuage qui le voilait à sa venue, déjà en grande partie, et l'on apprécie de mieux en mieux cette voix exquise et si souple.

CHARLESTON. M. W. H. Jamison, de la Virginie, Midshipman de la marine des Etats-Unis, a été trouvé mort le 8 courant au matin, sur la banquette en face du Merchants' Hotel. Il était arrivé la veille de Pensacole, où il avait reçu un ordre de mise en disponibilité pour cause de santé. Il paraît qu'il serait tombé ou se serait précipité de la fenêtre de la chambre qu'il occupait dans l'hôtel. Il laisse en Virginie une femme et des enfans.

CHEMIN DE FER OCCIDENTAL.—Le 3 courant deux convois, l'un de voyageurs, l'autre de marchandises se sont heurtés sur le Chemin de Fer Occidental Massachusetts. [illegible] tout vite tous les deux. Les locomotives ont été mises en pièces, plusieurs chars brisés, et deux ou trois personnes assez grièvement blessées.

NASSAU.—On a reçu à Charleston des nouvelles des Bermudes qui n'offrent aucun intérêt particulier.

EUROPE
ARRIVÉE DU CAMBRIA.
Le navire à vapeur *Cambria*, parti de Liverpool le 19 novembre, est arrivé le lendemain à Boston, après une traversée de 16 jours, durant laquelle il n'a eu presque toujours un temps assez mauvais. En sortant de Liverpool, le vent était si violent et la mer si dure que le pilote n'a pu retourner à terre dans son bateau et qu'il lui a fallu venir en Amérique.

Parmi les passagers du *Cambria* se trouvait le professeur Morse, porteur de dépêches importantes adressées à notre gouvernement par les légations des Etats-Unis en Prusse, en Belgique et en Angleterre. Il apporte la Ratification du Traité entre la Bavière et les Etats-Unis, ainsi que le projet de traité de commerce avec la Belgique. M. Rufus Prince était à bord avec des dépêches de la Légation française.

Au moment où le *Cambria* sortait de Liverpool, le *Great-Western* y rentrait après une traversée de 13 jours. L'*Hibernia* qui avait été obligé de relâcher à St Jean (Terreneuve) pour réparer des avaries, y était arrivé le 18; le *Great-Britain*, en fort bon état, était entré la veille après vingt jours de mer. Décidément le leviathan des mers n'a pas les jambes longues bien qu'il ait le corps vaste. Le *Cambria* a croisé le *Britannia* le 2 courant, à peu de distance de Boston.

Angleterre.
La situation n'a pas empiré; loin de-là. A mesure qu'on l'a examinée de plus près, elle a paru moins redoutable; on n'est plus au désespoir, et la famine n'est pas encore aux portes du peuple. Le gouvernement en est si convaincu qu'il n'a point ouvert les ports, comme le demandait au premier abord le cri universel. Tout cela a été l'œuvre de quelques jours de beau temps.

La Banque d'Angleterre a élevé à 3 1/2 le taux de l'escompte; mouvement qui a pour but et qui aura sans doute pour effet d'arrêter un peu la spéculation sur les chemins de fer.

Le marché au blé se maintient en hausse; celui aux produits est dans une assez bonne situation; celui au coton s'améliore, mais il se fait peu d'affaires dans les districts manufacturiers.

En Irlande des réunions ont eu lieu pour prendre en considération la perte de la récolte des pommes de terre et passer des résolutions qui demandent à sir Robert Peel l'ouverture des ports, la suspension de la distillation des grains et le prêt d'un million et demi pour subvenir aux premiers besoins.

France.
Le *Moniteur* publie ce matin 11, l'ordonnance suivante:
"Louis-Philippe, &c.
"M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, nous ayant représenté, à notre grand regret, l'impossibilité où le met l'état de sa santé de continuer les fonctions de ministre secrétaire d'état de la guerre;
"Voulant, toutefois, nous conserver le concours de ses lumières et de sa haute expérience des affaires,
"Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:
"M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, cessant ses fonctions de ministre secrétaire d'état au département de la guerre, conserve la présidence de notre conseil des ministres.
"Donné au palais des Tuileries, le 10 novembre 1845."
—Par ordonnance royale du 10 novembre, M. le lieutenant général Moline de Saint-Yon, directeur du personnel et des opérations militaires, est nommé ministre secrétaire d'état au département de la guerre.
—Une autre ordonnance de même date porte ce qui suit:
"M. le baron Martineau des Chenetz, conseiller d'état, secrétaire général du ministère de la guerre, est nommé sous-secrétaire de ce département.
"Il sera spécialement chargé, en cette qualité, de l'administration de la guerre et des attributions dévolues au secrétaire général par ordonnance du 17 janvier 1844, sur l'organisation centrale du ministère de la guerre.
"Il exercera d'ailleurs les autres attributions qui lui seront attribuées par le ministre."
—Par ordonnance royale du 10 novembre, M. le lieutenant-général Moline de St. Yon, ministre secrétaire d'état au département de la guerre, est élevé à la dignité de pair de France.
—Par ordonnance du 10 novembre, le roi a nommé:
M. le lieutenant général baron Gazan, directeur du personnel et des opérations militaires au ministère de la guerre, en remplacement de M. le lieutenant-général Moline de St. Yon;
Et M. le maréchal-de-camp comte Delarue, directeur des affaires de l'Algérie, en remplacement de M. Vauchelle, conseiller d'état, dont la démission est acceptée.
—On lit dans le *National*:
"M. le duc de Saulx-Tavannes, pair de France, vient de mettre fin à ses jours. Un de ses amis étant entré hier matin dans sa chambre l'a trouvé pendu, et après avoir coupé les liens, il s'est hâté d'appeler un médecin. Il était alors onze heures du matin, mais le corps était depuis long-temps refroidi, et l'on a dû appeler un commissaire de police, qui a reçu le rapport des médecins constatant le suicide par strangulation. On attribue cet acte de désespoir à des chagrins personnels, et l'on a sur ce point fait plus d'une conjecture que nous ne croyons pas devoir répéter. M. de Saulx-Tavannes était un homme jeune encore, [illegible] les débats de la Constitution la plus [illegible]."

—M. le lieutenant-général Klein, pair de France, vient de mourir dans sa quatre-vingt-dixième année. Il y a quelques jours, M. Ver Huell, également pair de France, s'est aussi éteint dans un âge très avancé. Ces deux décès successifs ont ranimé les espérances des prétendants à la pairie, et le ministère redoute de voir se renouveler, d'ici à l'ouverture de la session, des demandes auxquelles il avait promis de faire droit, et qu'il ne lui a cependant pas été possible d'accueillir.

—M. Ch. Dupin se propose de publier un mémoire où il représente que depuis quelques années, l'Angleterre a entrepris sur ses côtes, et particulièrement sur celles qui avoisinent les côtes de France, des travaux maritimes immenses. Sous le nom de port de sûreté et de relâche, elle établirait, selon l'auteur, de véritables points d'agression depuis Dunkerque jusqu'à Cherbourg. Une commission d'ingénieurs se serait constituée depuis le mois d'août 1844, avec l'autorisation du gouvernement anglais, et aurait présenté des plans qui élèveraient la dépense de ces points principaux.

M. Dupin donnera prochainement lecture de son mémoire, en séance de l'académie des sciences.

—Les statisticiens évaluent les produits en grains de toute la France à 1,900,000 fr. Tous s'accordent du reste, pour reconnaître que la France ne produit pas encore tout le grain qui est nécessaire à sa consommation annuelle, même pendant les meilleures années de récoltes.

—Voici ce que dit le *Moniteur Industriel* de l'énorme baisse qui a frappé hier les actions de la plupart des lignes de chemins de fer:
"Aujourd'hui, à la bourse, c'était une véritable panique. On a répandu beaucoup de bruits. La baisse des fonds anglais a paru inquiétante; mais la véritable cause de cette petite crise, c'était le besoin d'espèces pour tripoter dans les chemins de fer. Tout le monde a besoin d'argent. Nul n'en a. Aussi est-il à des prix exorbitans. On ne le croira pas dans les départements. Il en est qui prêtent et d'autres qui prennent de l'argent à 2 et même 3p. cent par mois. Ceci se passe dans le bas-fond, mais l'oreille du gouvernement l'entendrait bien, si elle le voulait.
"Dans la coulisse, les promesses d'actions étaient très-offertes. Beaucoup de vendeurs, peu d'acheteurs.
"Quoique nous touchions à l'adjudication de Strasbourg et de Nantes, les actions de ces compagnies sont aussi peu en faveur que les autres. On s'occupe beaucoup de fusion; mais il paraît que les prétentions diverses arrêtent la solution.
"Cependant, le temps presse, il faut que cette semaine tout soit terminé. Il est certain que rien ne l'est à cette heure. On peut dire seulement qu'il est probable que tout s'arrangera. Nous ne croyons pas à la concurrence, au moins sur Strasbourg, qui, à notre avis, n'a que des compagnies ou 'très sérieuses, ou plus que médiocres sous tous les rapports."

—Le Courrier Français publie l'étrange nouvelle que voici:
"D'après un bruit vague qui circule dans le monde de la diplomatie, il paraîtrait que l'empereur Nicolas aurait l'intention de se démettre bientôt du pouvoir suprême, et c'est dans cette vue, ajoute-t-on, qu'il aurait remis, à son départ pour l'Italie, le gouvernement de l'état à son héritier présomptif, pour l'initier au rude métier des rois. Ce serait en Italie que le czar, une fois libre des soucis de la royauté, irait fixer sa résidence.
"Pierre Ier, en statuant qu'à la vingt-cinquième année de son règne, l'empereur entrant dans toute la plénitude, dans toute la consécration de son autocratie politique et religieuse avait le droit de signer ses ukases personnellement et non collectivement, c'est-à-dire de substituer le *je* au *nous*, qui semble indiquer la participation du sénat dirigeant au gouvernement, Pierre-le-Grand, disons-nous, par cet ukase (et tous ces ukases sont sacrés pour sa race), a rendu un mauvais service à ses successeurs; jusqu'ici, en effet, aucun d'eux n'a atteint cette problématique vingt-cinquième année de règne. Il est généralement reconnu en Russie qu'un czar ne saurait l'atteindre, et si Nicolas se démettait effectivement du pouvoir, peut-être cette néfaste légende serait-elle une des raisons les plus déterminantes de sa résolution."

—M. le contre-amiral Montagniès de la Roque, désigné pour commander la station navale des côtes d'Afrique, vient de quitter Paris pour se rendre à Lorient où il arborera son pavillon sur le bâtiment à vapeur le Caraïbe.

Nous donnons la liste complète des bâtiments de la flotte qui sont prêts à prendre la mer et dont quelques uns sont déjà partis pour leur destination:
Bâtiments à vapeur.—Le Caraïbe, 450 chevaux, bâtiment amiral, M. le comte Bouet de Willaumez, capitaine de pavillon et chef d'Etat major, l'Elan, 220 chevaux; l'Espadon, 220; le Caïman, 220; le Phoque, 220; le Narval, 160; le Papin, 160; l'Australie, 160.
Bâtiments à voiles.—Corvette de 20 bouches à feu: la Camille. Bricks de 20 canons: l'Abeille, le Grenadier. Bricks-avisos de 20 canons: le Léger, le Rossignol, la Cygogne, l'Alcyon, la Comète, le Papillon, le Bougainville, la Flèche, la Surprise. Goélettes de 6 bouches à feu: la Jonquille, l'Amarante, la Bine, l'Hirondelle. Gabares de 300 tonneaux: l'Infatigable.
Dans cette nomenclature ne sont pas comprises deux corvettes de charge, l'Allier et l'Aube, installées pour servir de bâtiments hôpitaux à Gorée et au Gabon.

—On écrit de Toulon aux journaux de Marseille:
"M. le lieutenant-colonel d'état-major Holtz, aide-de-camp de M. le maréchal ministre de la guerre, envoyé en mission auprès de M. le maréchal duc d'Isly, est arrivé aujourd'hui en poste. Cet officier supérieur prendra passage sur le paquebot de la correspondance, qui doit partir après demain pour Alger.
"Nous croyons pouvoir annoncer d'une manière positive que le gouvernement a compris la nécessité d'envoyer de nouveaux renforts à l'armée d'Afrique. Au lieu de 12,000 hommes, on en enverrait 20,000 avant le mois de février. Cette circonstance fait supposer que nos troupes n'entreront dans le Maroc qu'au printemps prochain. D'ici là, les opérations militaires n'auront pour but que de contenir les populations de l'Algérie. En attendant, des négociations seront ouvertes avec l'empereur Abderrhaman, que l'on veut engager de nouveau à exécuter les principales clauses du traité de Tanger."

—On écrit de Brest, le 28 octobre:
"Le 26, le brick l'Adonis et la corvette la Brillante ont mis sous voiles pour leur destination.
"Le 28, la vapeur l'Australie a mis sous voiles pour le Sénégal."

—On affirme qu'une lettre d'Abd-el-Kader, transmise à Paris par le général Cavaignac, a produit aux Tuileries, et compliqué gravement les embarras de la situation. L'émir aurait déclaré que, depuis dix ans, il avait constamment tenu dans ses mains la vie des pauvres et de toutes les notabilités qui avaient combattu en Afrique; qu'il avait aujourd'hui 1,800 Français devoués au martyre, qui briguaient l'honneur de renouveler la scène de Kléber, et de se purifier dans le sang des généraux chrétiens; qu'il avait jusqu'à présent contenu l'ardeur religieuse de ces sectateurs de Mahomet, mais qu'à l'avenir, il règlerait sa conduite sur l'attitude que la France prendrait à son égard. On ajoute que, quand cette terrible notification parvint à Paris, le départ du duc de Montpensier pour l'Algérie était arrêté en conseil, mais que les larmes de la reine obtinrent l'ajournement de cette mesure.

—Une correspondance d'Alexandrie contient des détails intéressants sur le prochain mariage de la fille de Méhémet-Ali. Les fêtes qui se préparent pour cette cérémonie seront des plus splendides. Les cadeaux de noces faits par le vice-roi à sa fille sont d'une magnificence extraordinaire; les diamans seuls s'élèvent à plus d'un million de talaris (cinq millions de francs). L'ameublement du palais nuptial, disposé en grande partie à la turque, a été fait avec tout le luxe oriental, comme aux plus beaux jours de l'empire turc. On a fait venir de Constantinople des tapis des soieries, des cachemires, de la plus grande beauté. Méhemet-Ali a voulu faire disposer dans le palais des nouveaux époux des salles meublées à l'européenne. Il avait commandé à Paris et à Londres divers mobiliers complets du plus grand luxe, et qui sont déjà installés. Le mariage sera célébré fort incessamment.

Le 24 octobre, un convoi de 12 wagons, dont neuf étaient chargés, descendait le plan incliné de Neuilly, versant Sud, sur le chemin de fer de la Loire. Les rails de la voie, bien que les cantonniers les eussent sablés, avaient été rendus tellement glissants par le brouillard et le givre, que le chef wagonnier Mignard et les six hommes qui conduisaient avec lui n'ont pu, à l'aide des freins, maîtriser l'impulsion sur le convoi. Leurs wagons sont venus se heurter contre trois wagons chargés de houille qui roulaient sur la voie principale, à environ 30 mètres des aiguilles de la gare d'échappement de Berneton, dans laquelle ils allaient entrer. Le choc a été tellement violent que les premiers wagons du convoi sont montés, en les écrasant, sur les wagons de houille, dont deux ont été mis en pièces. Le chef wagonnier Mignard a été jeté, dans ce choc, sur la voie, et il a eu le bras gauche entièrement coupé: la partie ainsi séparée du corps a été ensuite trouvée parmi les débris. Transporté immédiatement à l'hospice du Coteau, près Roanne, par les soins de M. Lebeurier, employé de la compagnie du chemin de fer. Mignard a subi avec courage l'amputation qui avait été jugée nécessaire, et son état est aujourd'hui aussi satisfaisant qu'on pouvait l'espérer après une opération aussi grave.
[Journal de Montbrison.]

—Voici le mouvement des passagers entre l'Angleterre et le continent, et vice versa, pendant les neuf premiers mois de l'année 1845:

Boulogne,	55,637	passagers.
Ostende,	23,704	—
Le Havre,	15,490	—
Calais,	12,803	—
Dieppe,	9,505	—
Anvers,	5,749	—
Total,	122,988	passagers.

COMMERCE GÉNÉRAL DE LA FRANCE.—Nous donnons quelques fragmens du grand travail publié à ce sujet:
Le commerce général de la France avec ses colonies et les puissances étrangères a fait, en 1844, de nouveaux progrès. Il a porté sur une valeur totale de 2,340 millions. C'est 161 millions, ou 7 p. 0/0 de plus qu'en 1843, et 348 millions, ou 12 p. 0/0 de plus que la moyenne des cinq années antérieures. Cet accroissement ne se répartit pas dans une mesure égale entre l'entrée et la sortie; il n'est relativement aux deux termes de comparaison, que de 1 et 9 p. 0/0 pour l'importation, tandis qu'il s'élève, pour l'exportation, à 16 et 14 p. 0/0.

Les produits étrangers que la France a reçus pour sa propre consommation sont compris pour une valeur de 867 millions dans le chiffre total des importations. La comparaison avec l'année 1843 et la moyenne quinquennale fait ressortir, en faveur de 1844, des augmentations de 3 et 11 p. 0/0. Quant aux produits nationaux que nous avons envoyés à l'étranger, ils figurent pour 790 millions dans la valeur totale des exportations, ce qui présente, sur les deux termes de comparaison, des excédans de 16 et 14 p. 0/0.

Dans l'ensemble du mouvement du commerce extérieur, le commerce par mer figure pour 1,650 millions, ou 71 p. 0/0, et le commerce par terre pour 682 millions, ou 29 p. 0/0. Le commerce par mer a donc porté sur plus des deux tiers de la totalité des valeurs échangées.

Comparativement à 1843 et à la moyenne des 5 années antérieures, le commerce par mer s'est accru de 6 et 10 p. 0/0, et le commerce par terre de 12 et 17 p. 0/0.

Si l'on compare, d'un côté, l'importation par mer et l'importation par terre, et d'un autre côté, l'exportation par mer et l'exportation par terre, on voit que, de 1839 à 1844, il y eu, pour l'importation par mer un accroissement de 27 p. 0/0, tandis que l'importation par terre n'a offert qu'un augmentation de 24 p. 0/0.

Relativement à l'exportation considérée isolément, l'accroissement a été au contraire, plus considérable par terre que pour le commerce par mer. La première de ces deux branches du mouvement commercial a augmenté de 30 p. 0/0, la seconde, de 9 p. 0/0 seulement.

La part des pavillons français et étrangers dans le total des valeurs transportées par mer (1,650 millions) a été:
Pour les navires français, de 764 millions, ou 46 pour cent.
Pour les navires étrangers, de 891 millions, ou 54 pour cent.
La double comparaison fait ressortir, en faveur de 1844, des accroissements de 6 et 11 pour cent pour le pavillon national et de 6 et 9 pour cent pour les pavillons étrangers.
La valeur des produits transportés par notre marine (764 millions) s'est partagée de la manière suivante:
Navigation réservée: 250 millions, ou 15 pour cent du mouvement général (1,650 millions).
Navigation de concurrence: 514 millions, ou 31 p. cent.
Le rapprochement avec les résultats des deux termes de comparaison présente, toujours en ce qui concerne la valeur des marchandises, pour la navigation réservée, des augmentations de 13 et 29 pour cent, qui portent principalement sur notre commerce avec l'Algérie, le Sénégal et les établissements français dans l'Inde, et pour la navigation de concurrence, des augmentations de 3 et de 5 pour cent.
Les pays avec lesquels nos échanges ont eu le plus d'activité sont les Etats-Unis, l'Angleterre, la Suisse, les Etats Sardes, l'Association allemande, l'Espagne, l'Algérie et nos colonies des Antilles et de Bourbon. Les valeurs que représentent ces échanges figurent pour 72 pour cent dans la valeur totale de nos importations et exportations réunies. Les autres pays n'avaient pris part, en 1843, à l'ensemble de notre commerce extérieur que dans la proportion de 69 pour cent.
En comparant, pour chacun de ces pays (commerce général), les résultats de 1844 avec ceux correspondants de l'année précédente, on voit qu'à l'exception de Bourbon, dont le commerce avec la métropole a fléchi de 19 pour cent, nos échanges ont été partout en voie de progrès; l'accroissement dans les valeurs qui en ont été l'objet s'est levé:

Pour les Etats-Unis, à	12 pour	cent
Pour l'Angleterre	4	dito.
Pour la Suisse	13	dito.
Pour les Etats sardes	9	dito.
Pour la Belgique	15	dito.
Pour l'association allemande	6	dito.
Pour l'Espagne	26	dito.
Pour l'Algérie	46	dito.
Pour la Guadeloupe	17	dito.

Les Etats-Unis sont compris pour 143 millions, soit 12 pour cent, dans l'ensemble de notre commerce général d'importation, et pour 134 millions, ou 15 pour cent, dans la valeur totale des produits qui sont entrés dans la consommation intérieure du royaume. La comparaison avec 1843 fait ressortir une diminution de 18 pour cent au commerce général, et de 7 pour cent seulement au commerce spécial.
Bien que nos exportations à destination des Etats-Unis n'aient pas atteint des chiffres aussi élevés qu'en 1839 et 1841, elles présentent cependant, comparativement à 1843, des augmentations de 67 pour cent au commerce général, et de 56 pour cent au commerce spécial.
1839.—Commerce général, 205 millions; commerce spécial, 121 millions.
1841.—Commerce général, 164 millions; commerce spécial, 121 millions.
1843.—Commerce général, 97 millions; commerce spécial, 66 millions.
1844.—Commerce général, 161 millions; commerce spécial, 108 millions.
Des faits analogues se font remarquer dans le mouvement des exportations effectuées à destination de l'Angleterre; en effet, la valeur des produits envoyés dans ce pays, qui ne s'était élevée en 1843 qu'à 131 et 87 millions, a dépassé, en 1844, 143 et 99 millions, chiffres inférieurs toutefois à ceux des trois premières années de la période quinquennale.

—On lit dans la *Charente-Inférieure*, journal qui se publie à la Rochelle:
"Il n'est plus permis de garder le silence sur la catastrophe financière qui plonge La Rochelle dans la consternation; pendant quelques jours, on a pu espérer que cet événement serait prévenu par des combinaisons favorables; mais toutes ont échoué, et le tribunal de commerce a prononcé la faillite de la maison de banque E. Guibert et Pinot. La chute de cette maison a produit autour d'elle l'ébranlement le plus funeste; c'est avec douleur qu'on en examine la ruine, et le regard ne s'étend pas au-delà sans crainte de rencontrer d'autres débris. Il faudrait bien du temps pour cicatriser cette plaie, tant elle est profonde, tant les blessures sont nombreuses."

—Un échange de courriers très actif a lieu en ce moment entre les différentes états d'Italie et la cour de Vienne. Tous ces mouvements diplomatiques se rattachent, dit-on, aux derniers troubles de Rimini. On dit que la république de San-Marino, qui forme une enclave dans les états du pape, a donné asile aux réfugiés qui ont troublé la tranquillité publique, et l'on annonce que cette république est bien près de cesser d'exister.

—Le duc de Wellington a envoyé des ordres à tous les officiers supérieurs des régiments anglais pour abolir dans l'armée toutes les sociétés de tempérance.

—Les conversions au catholicisme deviennent de plus en plus nombreuses en Angleterre, surtout dans le sein de l'université d'Oxford. Vingt-quatre membres de ces établissements célèbre viennent d'abjurer le protestantisme, et l'on parle de nouvelles et nombreuses conversions.

Un ARRÊT D'ASSISES.—Chemin, jeune soldat de la classe de 1833, du département de l'Orne, est traduit devant le premier conseil de guerre, présidé par M. le colonel Allouveau de Montréal, du 75e de ligne; il est prévenu d'insoumission à la loi du recrutement.

C'est à son retour d'Amérique, et après dix ans de séjour à New-York, que Chemin s'est présenté volontairement devant la gendarmerie de la Seine. Ce jeune soldat, qui a contracté dans les Etats-Unis l'habitude de la langue anglaise, a beaucoup de peine à s'exprimer en français.

M. le président. Vous êtes parti pour l'Amérique à l'époque où votre feuille de route allait vous arriver?

Le prévenu. Je travaillais chez un boulanger au Havre, au mois de mai 1835. Une occasion s'est offerte pour moi d'aller aux Etats-Unis. Je me suis embarqué sur un navire américain. J'étais le cuisinier du capitaine et je faisais des gâteaux pour l'équipage.

M. le président. Mais vous aviez une place qui vous attendait au régiment, et vous avez préféré faire un voyage à l'étranger, plutôt que de remplir vos obligations envers votre pays.

Le prévenu. Je ne croyais pas rester si long-temps éloigné de la France; mais, en arrivant aux Etats-Unis, je me suis mis au service d'un pâtissier, et plus tard, je me suis établi à mon compte.

M. le président. Avez-vous reçu à New-York, par l'intermédiaire du consul, l'avis de votre mise en activité?

Le prévenu. Je n'ai rien su à cet égard. Je me suis marié dans le pays, et j'y ai laissé ma femme et mes enfans. Je venais en France pour aller voir ma mère, qui est aujourd'hui bien vieille, et à laquelle j'apportais quelques secours d'argent.

M. le président. Avez-vous un passeport qui puisse attester le fait de votre arrivée en France, et votre retour d'Amérique?

Le défenseur. Voici la passe provisoire qui a été donnée à ce jeune soldat, au Havre, au mois de septembre dernier; elle est visée au consulat américain pour retourner à New York. Mais l'instruction de son affaire devant le conseil a retardé son départ.

M. le commandant Courtois-d'Hurbal, rapporteur, soutient que le prévenu, en partant pour l'Amérique, au moment où sa classe était appelée sous les drapeaux, a voulu éluder l'obligation du service, et il conclut à une déclaration de culpabilité.

Me Carlelier présente la défense.

Après avoir retracé les malheurs de son client, réduit au métier de garçon pâtissier dans les Etats-Unis, l'avocat produit des pièces qui établissent que Chemin s'est fait naturaliser Américain.

Ainsi, dit-il, en terminant, c'est un sujet perdu pour la France, à moins qu'encouragé par la bienveillance de ses juges, il ne renonce à sa nouvelle patrie, et ne ramène sur le sol natal la famille qu'il a laissée à l'étranger.

Le conseil a acquitté Chemin à la minorité de faveur de trois voix contre quatre. Il se trouve ainsi libéré du service.

—Lady Sandwich est une des trois ou quatre grandes dames d'Angleterre dont la reine Victoria envie le bonheur. C'est que lady Sandwich vient à Paris, habite Paris tant qu'elle veut, toutes les fois qu'elle veut. La sujette peut conférer elle-même avec les plus hautes faiseuses de robes, de chapeaux, de chiffons de toutes sortes; et elle, la reine, ne peut traiter le plus souvent avec les grands artistes que par ambassadeurs. Quelquefois, bien ramement, ils daignent se déranger en faveur d'une tête couronnée. On ne sait pas encore toutes les entraves que trouve à son élégance une reine constitutionnelle d'Angleterre. On dirait que les ministres de S. M. Victoria ne lui permettent de voyager qu'en des pays sans goût et sans modes. La Belgique, l'Allemagne lui sont ouvertes; mais Paris lui est interdit: Paris, cette terre classique ou romantique de la mode, le seul pays du monde où les femmes sachent s'habiller. Ailleurs elles se couvrent.

Après s'être cordialement ennuyée sur les bords du Rhin, en compagnie de la royauté prussienne, la reine d'Angleterre avait obtenu de l'austère lord Aberdeen la permission de passer quelques heures à Eu. Elle ne rêvait qu'à Eu; elle en parlait sans cesse, elle en raffolait. Qui lui avait inspiré cette folle passion? Etaient-ce les grandes manières de M. Cuvillier-Fleury, ou les grâces spirituelles de M. Athalin? Ce violent amour resta une mystère pour tout le monde, pour lord Aberdeen et même pour le prince Albert. Le prince voulut arracher le secret à la reine; elle résista: le prince bouda, et les deux époux se séparèrent brouillés; ils se retirèrent chacun dans leurs appartements particuliers. La reine se fatigua la première de cette brouille; elle vint frapper à la porte du prince. "Qui est là? dit une voix.—C'est moi, la reine." La voix ne répondit rien, et la reine eut beau frapper, la voix resta toujours muette. Force fut à la reine de s'éloigner. Une demi-heure s'écoula; le prince entendit de nouveau frapper à sa porte. "Qui est là? s'écria-t-il. C'est moi, votre femme." Et aussitôt la porte s'ouvrit, les deux époux étaient réconciliés, mais le prince ignorait toujours pourquoi sa royale femme désirait si vivement retourner à Eu.

A l'arrivée de ces hôtes illustres, le roi, la reine, les princes, les princesses, les ministres s'empressent autour d'eux; aussitôt la reine Victoria prend le bras du roi et l'entraîne dans l'embrasure d'une croisée. "Sire, lui dit-elle d'une voix émue, je veux voir Palmyre." Qui fut bien étonné? ce fut le roi: il ne savait pas ce que c'était que Palmyre; mais sa surprise ne dura pas longtemps, et ne parut pas sur son visage. "Votre Majesté sera satisfaite, répondit-il, je vais donner l'ordre de faire venir Palmyre." Il se trouvait à Eu des gens plus savans que le roi sur le compte de Palmyre, la célèbre couturière; on fit jouer le télégraphe, et Palmyre reçut l'ordre d'accourir à Eu. Jusque-là tout allait bien; mais hélas! Palmyre, la vraie Palmyre, était morte depuis long-temps, et la reine d'Angleterre, cette reine qu'elle était, dut se contenter d'une fausse Palmyre. Louis-Philippe, malgré sa galanterie, ne pouvait remédier le défunte couturière. Mais la reine ignora toujours la vérité, car ce qui l'attirait à Eu, c'était Palmyre. (Constitutionnel.)

—On lit dans le *Journal des Débats* du 6:
S. A. R. Mme la princesse de Joinville est heureusement accouchée hier soir, 4 novembre, à dix heures et demie, au palais de Saint-Cloud, d'un prince qui, d'après les ordres du Roi, portera le nom de duc de Penthièvre.

Ce matin, le canon des Invalides a annoncé la naissance du jeune prince.

La cérémonie du baptême a eu lieu ce soir, à cinq heures. Le duc de Penthièvre est le dixième petit-fils du Roi.

—Le 15, la duchesse d'Aumale est accouchée d'un prince, auquel on a donné le nom de prince de Condé.

Espagne.
On écrit de Madrid, le 1er novembre:
"*La Gazette* publie l'ordonnance royale de convocation des Cortès pour le 15 décembre. Dans très peu de jours on va procéder à la ré-election de quarante-cinq députés, afin que la chambre soit au grand complet. Les élections seront disputées avec vivacité dans chacun des colléges où il y a lieu de ré-élire; il se présente, à ce qu'on assure, cinq ou six candidats; mais nul ne doute que la majorité des suffrages ne soit acquise aux candidats conservateurs. Le cabinet est certain d'avoir dans la Chambre une majorité imposante. La presse même opposante applaudit à la résolution du gouvernement de réunir le corps législatif.

"L'opinion publique se préoccupe beaucoup de la brusque destitution du colonel Rodriguez, commandant le régiment de Saint-Ferdinand. Mille conjectures ont été hasardées à ce sujet: on a parlé d'influences secrètes, de conspiration occulte; mais la vérité est que le colonel a été destitué pour avoir connu à l'égard du général Narvaez un oubli volontaire ou involontaire des règles de l'étiquette et de la discipline militaire. On peut ajouter que l'extrême dureté souvent manifestée par cet officier à l'égard des prisonniers politiques déposés à son quartier avait tellement indisposé le public contre lui depuis quelque temps, que l'esprit de parti seul proteste contre cette destitution. Le colonel Rodriguez a été remplacé par le colonel Ortega, connu par ses opinions progressistes. Ce dernier a été amené il y a un mois sous escorte à Madrid. On le croyait impliqué dans une conspiration ourdie en Aragon, où il exerce une certaine influence."

—L'uniforme de l'armée espagnole va, dit-on, subir un changement complet: les soldats auraient l'habit bleu à col et parements blancs, pantalons bleu foncé et foncé et capote grise, comme celle qu'ils portent actuellement. Les officiers, un habit bleu plus long que celui des soldats, à col et parements blancs; épaulettes et autres ornements, en or. On dit que, hors du service, ils pourront porter le tricorne; le pompon serait aussi adopté.

—D'après une dépêche du ministre de la marine au directeur général de la flotte, le capitaine de la goëlette espagnole *Virgen del Carmel*, don Antonio Dole, a recueilli à son bord huit hommes de la goëlette marchande française le *Rhône*, au moment où elle sombrait. L'ambassadeur de France à Madrid a transmis au gouvernement espagnol le témoignage de la reconnaissance du gouvernement français envers le capitaine Dole, et la reine d'Espagne a ordonné que ce témoignage fut rendu public.

On nous écrit de Valence que le 2 au soir un sergent et vingt-cinq soldats du régiment de Girone se sont insurgés dans la caserne de San Francisco. Ils ont attaqué la garde, blessé le chef et deux officiers.

Sortis du quartier et réunis à quelques bourgeois, ils se sont portés sur la caserne del Pilar, où ils ont été repoussés. Voyant leur plan manqué, ils se sont cachés.

Dix-huit soldats et d'autres personnes suspectes ont été arrêtés.

La tranquillité était entièrement rétablie deux heures après.

Le général Roncali a déclaré la ville et la province en état de siège. Un conseil de guerre a été convoqué.

—On dit que les ministres annoncent à tous leurs amis qu'avant la réunion des cortès les négociations avec Rome auront eu l'heureux résultat que l'on désire; que la reine Isabelle aura reconnu explicitement et que les ventes des biens nationaux seront sanctionnées. Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de certain dans cette nouvelle: mais ce que les tentatives de conciliation et de tolérance dont la cour de Rome vient de donner des marques dans l'affaire des jésuites de France, nous ne serions pas étonnés que cela fût.—Nous sommes surpris, au contraire, que le gouvernement ait en tant de peine et ait mis si longtemps à se faire concéder ce que le Portugal et les républiques américaines ont obtenu avec tant de facilité; et on ne pourrait l'attribuer qu'au peu de tact avec lequel les négociations ont été conduites. (El Globo.)

—L'Heraldo, du 30 octobre, éveille l'attention du gouvernement sur la situation de Manille, objet de convoitise et du plus vif intérêt de la part des puissances maritimes, et qui, par son éloignement de la métropole expose aux dangers des invasions. Les événements qui ont eu lieu entre l'Espagne et la France, relativement à l'île de Basilan, et les tentatives intéressées de cette dernière puissance pour s'en emparer, doivent appeler toute la surveillance de l'Espagne sur ses possessions d'outre-mer. [illegible] et que le commandement des forces navales de la France dans ces mers aura reçu des instructions en conséquence. L'Heraldo ajoute qu'il serait nécessaire non seulement d'empêcher ces colonies de passer en d'autres mains, mais qu'il faudrait aussi s'occuper de réformer leur administration [illegible].

On nous écrit de Madrid, le 8 novembre:
"L'événement important du jour, c'est toujours le règlement de la dette, de cette dette de l'emprunt 250 millions de piastres fortes (1 piastre, 5 fr. 40 c.). Le gouvernement s'en occupe sérieusement, et je pense qu'avant l'ouverture des Cortès, peut-être même avant la fin de ce mois, il y aura quelque chose d'arrêté.

"Le nouveau système tributaire de M. Mon, continue à donner de bons résultats; les contribuables paient sans trop de difficulté.

"Du reste, rien de nouveau, si ce n'est le grand bal du 19, jour de Sainte Isabelle, fête de la Reine, et que le président du conseil donnera chez lui en l'honneur de S. M., qui y assistera avec sa chère et charmante sœur.

"Les ennemis de toute espèce du gouvernement s'ordonnent pour empêcher le jour de hasard une dernière [illegible] vivement la haute société de notre ville. Le chef politique, M. Arteta, a fait opérer une descente dans le Casino de Madrid, qui réunit l'élite de notre société, et dont font partie les modérés les plus dévoués au gouvernement. M. Salamanca banquier, est le président du *Buenos*, et le général Cordova, gouverneur de Madrid et capitaine général par intérim, y est associé.

"On dit, à l'occasion des visites de la police opérées dans ce cercle que le général Cordova a envoyé des explications auprès du chef politique, à la suite desquelles il a donné sa démission. Le ministère a accepté la démission de ce dernier, qui sera, dit-on, remplacé comme capitaine-général par le général Oribe, qui a commandé l'année dernière les troupes rassemblées à Algésiras pour une expédition projetée contre le Maroc. Du commandement de la province du mouvement de Zurbano, il a été destitué pour avoir fait au gouvernement sur le sort des prisonniers pris les armes à la main, et qu'il avait l'ordre de faire fusiller.

"Les dernières lettres de Valence, publiées par l'Heraldo du 8 novembre, annoncent qu'on a procédé dans cette ville à l'arrestation de plusieurs sergens et de plusieurs bourgeois dont on va instruire la cause. D'après les renseignements reçus par le gouvernement, ce que les ex-généraux Nogueras et Ruiz dirigeaient secrètement le mouvement révolutionnaire, dont le plan très vaste aurait été combiné dans le comité de Marseille, d'où partent les instructions et l'argent qui se distribue ici avec profusion."

La Posada de Madrid du 15 novembre, organe semi-officiel du cabinet espagnol, publie la lettre suivante de Gênes, à la date du 24 octobre:
"Les carlistes d'Espagne ont voulu tirer parti de la présence simultanée de D. Carlos et de l'empereur de Russie dans notre ville. Voici ce qui s'est passé à l'arrivée de D. Darlos. Le bruit se répandit que la cour de Sardaigne avait décidé que ce prince recevrait le titre de Majesté et serait traité comme un roi. En effet, lors du dîner donné en son honneur au palais, le 17 de ce mois, et auquel D. Miguel assista, le majordome comte Organ reçut l'ordre d'inviter les convives au nom de S. M. D. Carlos. Mais depuis lors tout est changé: le roi de Sardaigne a ordonné formellement qu'à l'avenir on ne donnerait point à D. Carlos le titre de roi à la cour, et qu'il serait uniquement traité comme un infant d'Espagne. Le roi a ajouté qu'il considérait Don Carlos comme un prince malheureux, mais qu'il ne souffrirait pas qu'il traçât des complots contre l'Espagne, et que s'il avait admis les fils de Don Carlos dans son armée, c'était uniquement pour alléger leur sort. Ce qui a surtout contribué à ce changement, c'est la conduite de l'empereur Nicolas envers D. Carlos, conduite qui n'a laissé aucun doute sur les intentions de S. M. relativement aux prétentions de l'ex-infant.

"L'empereur et l'impératrice de Russie étaient arrivés ici le 19 à quatre heures. Don Juan Donneto et le marquis de Labrador se présentèrent à sept heures du soir au palais, l'un de la part de D. Carlos, l'autre de la part de D. Miguel, pour exprimer à LL. MM. le désir de leurs souverains de leur présenter leurs hommages. On répondit au marquis de Labrador que D. Miguel ne serait pas reçu, attendu que le Czar avait reconnu la reine Dona Maria et accrédité un ambassadeur à sa cour, et qu'ainsi S. M. ne pouvait ni ne devait voir et recevoir un prétendant à un trône occupé par le souverain auquel il avait promis amitié. La réponse faite à D. Donneto ne fut pas moins significative. On lui dit que l'Impératrice recevrait D. Carlos et la princesse de Beira. Ils se présentèrent à sept heures et demi du soir, et l'Impératrice seule les reçut; ils exprimèrent le désir de voir l'Empereur; un gentilhomme leur répondit que S. M. s'était retirée dans ses appartements et qu'elle s'était couchée.

"Le même jour, à la parade qui eut lieu sur la place d'Armes, les fils de D. Carlos, vêtus de leurs uniformes, faisaient partie de la suite du roi de Sardaigne. Après les manœuvres, ils accompagnèrent l'empereur à son palais, et là ils furent témoins de démonstrations peu flatteuses pour eux de la part de l'empereur, car le Czar, en se retirant, embrassa le roi, le duc de Savoie et le duc de Gênes, et, passant à côté des fils de D. Carlos, qu'il salua sans leur parler, il embrassa le prince de Savoie Carignan, et entra dans ses appartemens. Le soir, l'empereur invita le roi et la cour, mais il n'invita ni D. Carlos ni aucun membre de sa famille. En partant, S. M. a donné diverses décorations aux princes de la famille royale, aux généraux de division et de brigade, aux colonels de régiments passés en revue, mais elle ne donna aux fils de D. Carlos ni grand'croix, comme princes, ni croix de commandeurs, comme colonel et major, grades dont ils sont investis. L'effet de tout cela sur le roi a été tel, que D. Carlos ayant fait demander le 21 à quelle heure l'empereur sortirait, on lui répondit qu'on ne le savait pas; et comme il ne fut pas averti, il arriva que ni lui ni sa femme ne prirent congé de l'empereur, qui ne les a même pas vus."

Suisse.
La Gazette de Lucerne publie un résumé des aveux du meurtrier de M. Leu. Nous supprimons de ce document plusieurs détails que nous avons déjà donnés d'après une correspondance particulière. En voici les passages les plus importants:

"Le magistrat interrogateur avait remarqué que, lors des interrogatoires subis par le prisonnier, celui-ci donnait invariablement à ses réponses la forme nécessaire pour éviter de prononcer les deux mots *Leu* et *assassinat*. Frappé de cette circonstance, le juge obligea Muller, dans l'interrogatoire du 31 octobre dernier, à répéter textuellement, avant d'y répondre, les questions qu'il lui adressait, et dans lesquelles figuraient les deux mots qu'il semblait éprouver une si invincible répugnance à articuler.

"Obligé de répéter plusieurs fois de suite le nom de Leu, rapproché du mot assassinat, Muller tomba dans des angoisses inexprimables. Saisissant sa tête des deux mains et se courbant jusqu'à terre, il poussa d'affreux sanglots, puis tout à coup il s'écria: 'Eh bien! à la garde de Dieu! je suis l'assassin!' Et, à l'instant même il demanda en grâce que l'on le quittât de ses rêves des prisons, [illegible] qu'il eût vu Leu. Là, et dans le plus grand [illegible] l'assassinat, [illegible] qu'il [illegible] il [illegible]

"[illegible] mais, dit-il, je n'en avais vu à l'extérieur, qui ne m'était presque rien pour [illegible], et à l'on n'eut fait briller à mes yeux des sommes d'or."

Muller déclara en outre que ce qui l'avait excité à l'assassinat de Leu, c'était l'ouvrage Siegwart-Muller, mais qu'il n'était préalablement déterminé à égorger Joseph Leu, qu'il offrit beaucoup moins de difficultés. M. Siegwart, directeur de la police, étant toujours trop bien entouré pour qu'il fût possible de l'aborder en armes. Trois fois il avait préparé son guet-apens contre la victime qu'il s'était choisie.

"La première fois c'était le dimanche 13 juillet; il l'attendit près de sa maison, mais il ne put alors consommer son attentat. Le jeudi suivant, 17 juillet, il s'était embusqué dans le bois dit de la Potence, près du pont de l'Emme. Il savait que Leu s'était rendu, en compagnie de plusieurs autres pèlerins, à la cabine de S. Nicolas de Flüe, et qu'il se proposait de revenir chez lui dans la soirée de ce jour. Le projet du meurtre fut déjoué par la circonstance toute fortuite que Leu, s'étant arrêté à Lucerne, y passa la nuit. Muller l'ayant attendu plus d'une heure, fut chassé du bois par une très forte pluie. Il enveloppa son fusil d'un gros sac qu'il avait apporté avec lui et le cacha dans des broussailles.

"Le lendemain, vendredi, il retira son arme de cette cachette et la rapporta à Hasenel, toujours enveloppée du sac. Ce soir-là, il attendit encore, malgré une pluie [illegible] la rentrée de Leu, qui, n'étant revenu chez lui que beaucoup plus tard qu'il ne se l'était proposé, échappa pour la troisième fois au danger. Muller rapporta son fusil et le déposa chez lui. On était alors [illegible] de cette chose, que l'assassin prit la précaution d'envelopper [illegible] de son arme, de [illegible] au moyen d'une échelle appliquée contre un hangar de la ferme, et qui lui avait trop longue pour [illegible].

"A l'aide de la moindre partie de cette échelle, il entra à la ferme de Leu par celle des fenêtres du rez-de-chaussée qui ouvrait dans la chambre des valets, et qui donne sur la campagne de Glissnhoc: la croisée, étant de celles qui se meuvent dans une coulisse horizontale, était facile à ouvrir. Il trouva dans la cuisine une lampe allumée qu'il éteignit aussitôt, et, connaissant les habitudes, il prit soin de se convaincre que tous les habitants de la maison étaient dans le plus parfait repos. Muller était l'un des fermiers de Leu, et ses fréquentes visites l'avaient complètement familiarisé avec toutes les localités intérieures de la maison. De la cuisine, il entra dans le corridor qui sépare les chambres dans toute la longueur de la maison. Il arriva ainsi à la chambre à coucher des époux Leu, dont il ouvrit doucement la porte, sans toutefois pouvoir l'ouvrir en entier, parce qu'elle était en partie retenue par le lit d'un enfant.

"S'étant bien assuré du lit qu'occupait Leu (en quoi il était favorisé par l'éclat de la lune), il se rendit à la porte de la maison, qu'il ouvrit facilement, fermée comme elle l'était simplement par un verrou intérieur et par un loquet. Il avait déposé son fusil dans un vignoble situé tout près de la maison, et au moment de le prendre pour consommer son forfait, il but vint en pensée d'y renoncer à jamais. Il portait sur lui un flacon où il y avait pour 6 kreutzers d'eau-de-vie de cerises qu'il avala d'un seul trait pour se donner du courage. L'horloge du clocher de Hochdorf sonna minuit et demi, une terrible angoisse le saisit et mit tout son corps en sueur; 'mais' dit-il, 'je bannis toutes ces idées de ma tête; le sort en est jeté, il faut que cela soit, pensai-je en moi-même: l'argent, l'argent avait occupé ma pensée.'

"En ce moment, une personne passait à peu de distance de lui, suivant à la course le cours du ruisseau; un moment, il en fut effrayé; mais un moment bientôt, il rentra doucement dans la maison, revint dans la chambre à coucher, et, appuyant le bout du canon de son fusil, à travers la couverture du lit, sur une des côtes de Leu, il fit partir la détente de l'arme qu'il tenait des deux mains et qu'il n'avait pas mise en joue: Jésus Maria! furent les seules paroles qu'il entendit sortir de la bouche de sa victime: et, d'une course désespérée, il s'élança hors de la maison. A trois heures et demie du matin, il fut de retour chez lui et se mit au lit, de sorte que ce ne fut que le lendemain qu'il songea à cacher son fusil sur l'étable aux porcs, où, sur son indication, il fut retrouvé."

LUCERNE, 5 novembre.—Nous soutenons que le docteur Casimir Pfyffer est innocent, et qu'on l'a arrêté sans motifs suffisants. Depuis 1840, la guerre à mort est déclarée aux radicaux.

Ce n'est pas la première fois que l'on a fait des procédures de ce genre. On veut empêcher M. Pfyffer de diriger la défense de Muller.

On ne croit pas à un assassinat politique de Leu. Le mystère plane toujours sur cette affaire. Voici comment on explique l'arrestation de M. C. Pfyffer:

M. J. Muller était allé chez lui pour obtenir une affaire, mais M. Pfyffer ne consentit pas. Ce fait est constaté. M. Muller, à cette occasion, proféra des menaces contre Leu et d'autres personnes auxquelles il attribuait tous les maux du canton, ainsi que son éloignement de fortune. M. Pfyffer ne fit des reproches et l'exhorta à laisser de pareilles idées, qui étaient contraires à la morale. M. Pfyffer ne pensait pas que Muller parlait sérieusement, il ne crut pas devoir faire une dénonciation. Muller aurait pu leur dire. Cependant, après le meurtre de Leu, M. Pfyffer ignorait que Muller en fût l'auteur. Cependant, M. Pfyffer fit part à cette époque au juge d'instruction des menaces proférées par Muller.
(Nouvelle Gazette de Zurich.)

Turquie.
CONSTANTINOPLE, 29 octobre.—M. de Bourqueney ayant appris que le chef druse Ahmet-Nekat avait été décapité par un tribunal composé et présidé par Chékib-Effendi, a adressé immédiatement une note à la Porte; il exige que le jugement soit annulé, et que le chef druse soit arrêté et envoyé à Constantinople pour qu'on y instruise de nouveau son procès. En cas de refus, M. de Bourqueney quitterait Constantinople; il demande une prompte réponse. La Porte n'est pas disposée à céder, car elle a trouvé un appui énergique dans les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre, qui ne veulent pas qu'un nouveau procès soit instruit.

Dans ces circonstances, on peut craindre que la question ne prenne une tournure plus fâcheuse, et que M. Bourqueney ne demande ses passeports. Les Français résident d'Anatolie déjà eut la France aucun compte en 1840, et défend les autres puissances, lui prétendent que l'Angleterre en crée cette mésintelligence. (Gazette Universelle Allemande.)

Allemagne.
Suivant une lettre de Copenhague, le 21 octobre, à un journal allemand, les négociations entamées entre les cabinets danois et prussien, au sujet du droit du Sund, seraient abouti à une modification du tarif sur certains articles, tels que le coton, le sucre, le café, le vin, le sel, etc. En échange, la Prusse renouvellerait, pour dix années, sans modification, le traité de commerce qu'elle avait conclu avec le Danemark en 1818, et qui n'est maintenant en vigueur, depuis 1838, que par une convention tacite.

FRONTIÈRES DE RUSSIE, 22 octobre.—Le système des douanes russes, si obstinément suivi vis-à-vis de l'étranger, est très favorable à ce pays. La consommation des tissus de coton s'élève en Russie à 1,100,000 balles, dont 600,000 sont fournies par les indigènes et le reste importé de l'Angleterre. Les progrès que la Russie a faits dans cette branche d'industrie sont très importants. (Mercure de Souabe.)

Prusse.
BERLIN, 29 octobre.—L'abaissement du taux des ports de lettres, décidé en Prusse par ordre royal du 27 août 1844, et qui jusqu'à ce jour n'avait existé que pour les lettres de l'intérieur du royaume, est étendu, à partir du 1er novembre, aux lettres allant en France et dans ses colonies, en Portugal, en Espagne, en Belgique, dans les Pays-Bas et le grand-duché de Luxembourg, et vice versâ. Pour l'Angleterre, cette mesure a déjà été prise il y a quelque temps.

BERLIN, 1er novembre.—Le tarif de l'union de douane, publié aujourd'hui dans le *Bulletin des Lois*, ne contient aucun changement relativement aux diverses espèces de fil. Les filateurs indigènes en souffriront, car elles avaient besoin de protection. Toutefois, le gouvernement promet à fait la déclaration suivante: le gouvernement ne peut considérer les questions concernant le tarif comme ajournées jusqu'à la prochaine révision du tarif; il se réserve, au contraire, de les considérer comme très urgentes, et d'en demander en tous temps la solution.
(Gazette Universelle de Prusse.)

Les remèdes suivants sont trop avantageusement connus pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge. On les vend au No. 26, rue Poydras, chez A. B. Rumsey, (ci-devant maison Comstock & Rumsey) à savoir: l'Extracteur de Douleurs, fait par Connell, remède efficace contre les brûlures et toute espèce de plaies; l'Huile de Taxes, pour adoucir le cuir et le rendre imperméable, le Liniment et l'Elixir Indien pour les rhumatismes, contractions de nerfs, la goutte chronique, les douleurs dans les os, &c., le Liniment de Hays, pour guérir les hémorrhoïdes, le Sirop pectoral pour les catarrhes, et autres remèdes contre les maux de tête nerveux, la dyspepsie; également des pilules de Porter, ayant une couche de sucre, excellent purgatif; le Baume de Columbie, du savon à barbe, &c. ainsi que d'autres articles.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.
Brick Importer, Marsh, Philadelphie, J. Alexander
Goel Maria, Gaylord, rivière Sabine, capitaine
Goel Fame, Dyckman, Mobile, capitaine
Navire à vapeur New York, Phillips, Galveston, Hawthorn & Woods

ARRIVÉS.
Navire Leontine, Arianas, de Brême.
Navire Lord Ashberton, Brown, de Liverpool.
Navire Serampore, Baker, de New Castle.
Navire Elizabeth, Barstey, de Liverpool.
Navire A Humbolt, Wachter, de Brême.
Barque New York Packet, Rossock, de Greenock.
Barque Lagrange, Fandall, de New York.
Brick Forest, Kleiber, de Porto Rico.
Goel Jas Capp, de Grand Caillou.
Goel Marie Louise, Pecqueau, de la côte.
Steamers Vesta, Good, de Vicksburg.
[illegible], de Baton Rouge.
[illegible], de Mobile.
[illegible], des Opelousas.
[illegible], de St. Joseph.
[illegible], de Vicksburg.
[illegible], de Vicksburg.
Yalobusha, Taylor, d'Alexandrie.
[illegible], de Balise.
[illegible], de Donaldsonville.
St Mary, Hooper, de Balise.

EN RIVIÈRE—MONTANT.
Barque Nicholas Brown, Ledlie, de Bristol.
Brick Tasso, Gosse et la goëlette Louise.

MÉMORANDA.
Au Havre pour la Nlle-Orléans, navires Sabine, Duncan, partant le 25 novembre, Queen Victoria, Ranlett, le 28, navire français Bethune, Lebougre, partant le 30 novembre, navire Nashville, Pendleton, sous peu.
Partis du Havre pour la Nlle-Orléans, navires North Carolina, Perrington, le 4 novembre.
Arrivés au Havre de la Nlle Orléans, 11 nov. navire Peruvian; 13, navire Queen Victoria; 13, navire Nashville.
Partis de Bordeaux pour la Nlle-Orléans, 28 octobre, navire Adrien, Cutter; navire Oceanide, Duplat; 9 nov. navire Lory [illegible], Thompson. En charge, navires Alerte et Tallia, partant fin nov.
A Gibraltar, [illegible] Calixte, Michelet, partis de Marseille pour la Nlle-Orléans [illegible]
Partis de Marseille [illegible] Nlle-Orléans, 30 oct. navire [illegible]
Nos lecteurs trouveront sur la page anglaise, les arrivages et départs des steamboats d'Europe et du Nord.

Le bateau de la malle CLIFTON, pour le Bayou-Sarah, la côte et les points intermédiaires, partira ce matin et reportera demain mercredi, à dix heures du matin.
16 déc WM. AVERY.

CAFÉ DE RIO.—[illegible] sacs, [illegible] la nouvelle récolte de la Havane, en débarquement du navire [illegible], et à vendre par J. W. [illegible] & Co.
16 déc Encoignure Magasins et Lafayette.

COMMERCIAL.
NOUVELLE-ORLÉANS
Lundi soir, 15 décembre 1845.
Les avis reçus ce matin par le Cambria étant favorables au coton, les détenteurs ont arrêté les opérations pour obtenir des prix plus élevés. Les ventes d'aujourd'hui s'élèvent à 2000 balles à une hausse de 1/8 dans presque toutes les circonstances. Nous attendons encore pour changer nos cotes.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

Inferior	—	@	—
Ordinary to good ordinary	6 3/4	@	6 3/4
Middling	6 3/4	@	7
Good Middling	7 1/4	@	—
Middling Fair	7 3/4	@	7 3/4
Fair	7 3/4	@	7 3/4
Good Fair	8 1/4	@	8 1/2
Good and Fine	9	@	9

Il ne s'est rien fait en farines aujourd'hui, les nouvelles ont rendu le marché très incertain.
Le change est comme par notre dernière cote, soit: Sterlings 5 1/2 à 6 1/2 de prime; francs, 5 36 1/4 à 5 40. New-York à 60j. 2 1/2 à 2 3/4 d'escompte; chèques 1 1/2 à 1 1/2 d'escompte.

COMMERCIAL D'EUROPE
Havre, 14 novembre.
Les ventes en coton ont eu un peu plus d'activité, hier pendant l'après-midi. On a traité dans la journée 1,919 balles.
Ce matin jusqu'à présent il se fait encore peu d'affaires. On cite, en marchandise disponible, les ventes de 295 balles.
Nous recevons aujourd'hui des nouvelles favorables du marché de Liverpool. Mercredi, on a vendu 10,000 balles, dont 3,000 en spéculation. Les prix étaient en bonne position, et une reprise de 1/8 à peu près générale.
Ces nouvelles ne produisent que peu d'effet sur notre marché. Elles rendent les détenteurs fermes, mais les acheteurs ne prennent pas pour cela davantage. Chacun paraît vouloir connaître les prochains avis des Etats-Unis, avant d'opérer de nouveau.
On prétend que l'on a fait quelques affaires à livrer par navires attendus, en coton New-Orléans de la nouvelle récolte. On parle du prix de fr. 71 à 72 pour la base d'ordinaire. Il paraît que l'on prendrait aussi quelque chose dans le port, sous la même désignation, au prix de fr. 74. Deux lots figurent dans notre bulletin de ce jour, aux prix de-dessous.
Notre marché est du reste en bonne position, par suite de la faiblesse du stock.
Les courtiers viennent de reviser comme suit la cote des prix.

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
New Orléans, fr.	55	62	74	80	84	
Mobile	55	65	73	79	82	
Georgie	56	66	70	74	75	

Le steamer de Southampton ne nous ayant pas apporté ce matin les avis des Etats-Unis, nous ne pourrons plus les recevoir que dimanche. Il est probable que nous aurons à la fois ceux du Great-Britain et de l'Hibernia, des 25 et 31 octobre dernier.
Les affaires sont par continuation fort calmes dans les autres marchandises.
On vient encore de faire ce matin une vente publique de cuirs Buenos-Ayres secs, salés et avariés, provenant de la Normandie. Le tout a été bien vendu. On a réalisé 3,763 cuirs salés, de fr. 60 à 90, et 1,993 cuirs avariés, de fr. 30 à 73, acq.
Une partie de 1,300 cuirs Côte-Ferme secs, a été aussi traitée à un prix inconnu.
En cafés, l'on a pris hier sur, 146 sacs Porto-Cabello, à fr. 52 25.
Malgré les ventes d'eux qui règnent, nous avons ce matin les arrivages de l'Emest, venant de la Guadeloupe avec 766 barriques, sucre, et le Sylphe, de Porto-Rico, avec environ 200 boucaux, sucre.

HAVRE—Ventes du vendredi, 14 novembre, matin
295 b. coton N.-Orléans, nouvelle récolte, assez disponible d'ordinaire, à livrer par Octobre........ 72

100	—	dito ordinaire à livrer	71
47	—	dito	75
60	—	dito	76
36	—	dito	75
15	—	dito	65
35	—	dito	62 50
16	—	dito	54
51	—	Mobile	64
28	—	dito	62
25	—	Georgie	71
25	—	dito	64

436 balles.

CUIRS.
2765 Buenos Ayres secs, salés, par Normandie, en vente publique........ 65 à 90

1993	dito	dito, avariés, dito	38 à 67
180	dito	dito secs	41 à 73
1300	dito	Côte-Ferme, secs	dito

COURS DES COTONS SUR LA PLACE DU HAVRE.
Arrêté le vendredi, 14 novembre 1845.
(Les 100 kilog.)

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
New Orleans	110	120	140	150	160	170	172
Mobile	110	120	140	150	164	—	
Georgie	108	120	130	140	150	—	

Havre, 15 novembre.
COTON.—Pendant cette semaine, le caractère des affaires a été généralement satisfaisant, sous tous les rapports. [illegible] Les spéculateurs se tiennent complètement [illegible]. La demande a, par conséquent, été comme demeure [illegible] mouvement, et quoique les ventes quotidiennes aient été plus fortes qu'on ne s'avait précédemment annoncé, elles n'ont cependant pas eu de beaucoup dépassé nos besoins [illegible]. Les prix ont éprouvé une légère [illegible]. Les autres [illegible] sont [illegible]. Les courtiers ont [illegible].
Havre, 15 novembre.
COTON.—Demandes immédiates pour la consommation, les prix sont fermes, et deux quelques descriptions de coton américain il y a eu une légère hausse.
CUIRS.—[illegible] cuirs salés de la Nlle. Orléans, ont été vendus à l'encan, de 33 à 64 cts.
SUIF.—[illegible] barriques de la Nlle. Orléans ont été exportées, mais n'ont pas encore été vendues.

Liverpool, 15 au 18 novembre.
Il n'y a point de changement encore dans les prix des cotons en général, depuis vendredi dernier. Les transactions commerciales sont peu considérables, mais elles ont lieu à des prix très-fermes. Le total des ventes effectuées depuis vendredi soir atteint le chiffre de 10,000 balles. Aujourd'hui il s'est fait 2,000 balles.

Marché au Coton—Liverpool, 19 novembre.
Une amélioration décidée s'est révélée dans la demande et la confiance dans le commerce; les bons cotons, de qualités inférieures sont dans la plus grande activité [illegible]. Aujourd'hui, il y a eu beaucoup de demandes [illegible]. Vendredi, 3,000 balles ont changé de mains, et samedi 6,000.

A LOUER—Un lieu de TERRE à Houmaville, sur le chemin de fer de Carrollton, avec une bonne Maison. Le terrain est très élevé et n'a pas de cyprès; on en donnera possession immédiatement.
16 déc B. & A. SOULIE, 65, Conti.

THE FRAIS—185 caisses thé vert et noir, impérial, poudre à canon, young hyson et pouchong, en caisses, demi caisses et boîtes de 12 livres, en débarquement du navire Hilah et à vendre par
16 déc ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

VITRES—60 caisses vitres de 8 sur 11 et 12 sur 16, en débarquement du navire Hilah et à vendre par
16 déc ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

BOTTES, Souliers et Brodequins—146 caisses en débarquement des navires Rabo et Alleghany, à vendre par R. G. BOBBS.
16 déc 22, Douane.

BRODEQUINS, BOTTES et Souliers—75 caisses en débarquement du navire Rabo, et à vendre par FROST & Co.
16 déc 10, Magasins.

CHAPEAUX—30 caisses en débarquement du nav. Washington, contenant un assortiment général de chapeaux pour hommes et enfans, à vendre par FROST & Co.
16 déc 10, Magasins.

BRODEQUINS pour nègres—300 paires, à vendre par
16 déc FROST & Co. 10 Magasins.

POIVRE—245 sacs poivre noir à vendre par
16 déc FROST & Co. 10 Magasins.

SAVON—1177 caisses savon No. 1, en débarquement du navire Dalmatia, et à vendre par FROST & Co.
16 déc 10 Magasins.

ETOFFES du pays—[illegible] balles Osnaburgs [illegible], 5 caisses cotonnades Lowell; 40 caisses cotonnades Hamilton à carreaux; [illegible] caisses toile à draps blanchie; 40 do et 20 balles Kerseys et Linseys, 10 balles étoffes à raies; 17 do Denims; 10 caisses indiennes Merrimack, à vendre par
16 déc FROST & Co. 10 Magasins.

MONSIEUR DE KORPONAY,
L'HONNEUR d'informer les Dames et Messieurs de la Nouvelle Orléans, et des environs, qu'il est arrivé en cette ville après avoir visité New York, Boston, Saratoga, Newport, Philadelphie, Washington-City et St. Louis, dans l'intention de donner des
LEÇONS DE DANSE.
Et qu'il démontrera les danses les plus modernes et les plus en vogue dans les beaux cercles de l'Europe, et dans les villes de l'Est et de l'Ouest des Etats-Unis, telles que la *Polka*, la *Quadrille-Polkiana*, la *Mazurka*, la *Valse de deux pas*, et différentes quadrilles ou contredanses, &c.
Aussitôt que sa liste de souscription sera complète, il tera savoir le lieu où il donnera ses leçons ainsi que ses jours de classe. Il s'exprime dans les langues anglaise, française, allemande et italienne.
La liste est actuellement ouverte à la Bourse St. Charles, où l'on pourra connaître les termes. 15 déc

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits, à nos amis à Liverpool et Londres. MURE & BARBER.
10 nov 10, Bâtisse Museum, enc. Royale et Canal.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, de 3 à 30 jours de vue, à vendre par MURE & BARBER.
10 nov 10, Bâtisse Museum, enc. Royale et Canal.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton, Sucre et autres produits, consignés à nos amis à New York, Boston et Baltimore.
MURE & BARBER.
10 nov 10, Bâtisse Museum, enc. Royale et Canal.

ARTICLES DIVERS—4 demi pipes eau de vie d'Alet, Seignette; 2 demi pipes idem d'Otard, Dupuy & Co. 10 quarts de pipes eau de vie Armagnac; une preuve; 2 pipes genièvre; 10 pipes genièvre de Hollande; 5 quarts pipes Malaga doux; 10 barillets Malaga sec; 3 demi pipes alcool; 1 caisse contenant 165 grosses bouchons; 2 surons indigo Caraccas; 3 caisses idem Manille, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co.
3 déc 44 Tchoupitoulas.

LIQUEURS du pays—40 barils eau de vie et esprits neutres, en débarquement du navire Vicksburg et à vendre par ROBERTS & HALL,
15 déc 75 Magasins.

VINS—[illegible] Porto, Sherry, Madère, Canaries, Malaga, Muscat, St. Louis, Lisbonne, Pique, Champagne [illegible], à vendre par
16 déc ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

CHARBON—5,000 barils charbon de Pittsburg, pour en ville, deliverable sur la levée, et à vendre par ROBERT MURPHY.
26 nov No. 50, Vieux Bassin, et 48, Vieille Levée.

L. SCHOMBERG, No. 22, RUE DE CHARTRES, A REÇU par le Chateaubriand, les articles suivans qu'il offre en vente à très bas prix:
Taffetas noir pour échappes et mantelets, 26 et 36 pouces.
Deux caisses tissus algériens, laine et coton pour robes de Dames.
Dentelles imitation Malines, dentelle St. Valenciennes, 1 caisse eau de Cologne, 1/2, 1/4 litre.
L. S. [illegible]
No. 22, rue de Chartres.
3 déc

CANDIDATS.
A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FRERET a consenti à se mettre comme candidat à la place de Sherif de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par
PLUSIEURS VOTANS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.
VOX POPULI.

Nous sommes priés, par un grand nombre de votans d'annoncer que M. JOHN L. LEWIS est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, et qu'ils le soutiendront par les moyens les plus honorables.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Sherif, à la prochaine élection.
PLUSIEURS CITOYENS.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. SIMON VIOT, est candidat-shérif de Shérif de la paroisse d'Orléans.
PLUSIEURS VOTANS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer le Dr. C. F. SNOWDEN, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, à l'élection de janvier 1846.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAFFERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

MM. les éditeurs,—Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par un nombreux amis dans les trois Municipalités.
PLUSIEURS VOTANS.

Nous annonçons la candidature du docteur J. U. LANDREAUX, à la place de Coroner.
SES NOMBREUX AMIS.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer M. F. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

EGLISE ST. LOUIS.
AVIS est par le présent donné que lundi, 22 décembre courant, à midi, à l'Eglise St. Louis, il sera procédé à l'adjudication des bancs de la dite Eglise, par P. E. Tricou, encanteur.
Possession en sera donnée le premier janvier prochain, et les acquéreurs des dits bancs en auront la jouissance jusqu'au 31 décembre 1846.
Conditions: comptant.
Si dix jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera annullée, et le trésorier disposera immédiatement des dits bancs.
Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1845.
11 déc—5 JOSEPH BULLOT, Trésorier.

ORLEANS HIGH SCHOOL.
CONFORMÉMENT aux règlements, les Examens auront lieu le lundi 15, le mardi 16, et le mercredi 17, de 9 heures du matin à 2 de l'après-midi.
Jeudi, le Déc., à 10 heures du matin, lecture de compositions par des élèves, ensuite distribution solennelle des prix.
Les vacances commencent immédiatement après la distribution des prix. La rentrée des classes aura lieu le premier lundi de janvier (le 5.) 12 déc—6

COLLEGE DE MANDEVILLE.
LES amis et les parens des élèves de ce collège sont respectueusement invités à se trouver à l'examen qui aura lieu le lundi 15, le mardi 16, et le mercredi 17 de ce mois. La clôture de ces examens, et la distribution des prix, auront lieu le jeudi 18. [illegible]

LE soussigné offre à vendre en magasin un grand assortiment des articles suivants, directement importés de Bordeaux et de Marseilles:
[illegible] barriques vin ordinaire de Bordeaux,
[illegible] do [illegible] à l'usage des familles.
[illegible] terrines vin Haut Sauterne,
[illegible] barriques vin de Morenille,
[illegible] boucauts pour de New-York; 15 do de brandy do
[illegible] do Rum ecossais; 3 pipes genièvre de Hollande.
[illegible] do Monongahela whiskey.
[illegible] caisses vin de Bordeaux, St. Julien Medoc
[illegible] do Chateau Margaux; 25 do St. Estephe
[illegible] caisses savon de Castille, 150 do liqueurs assorties,
[illegible] do marasquin; 40 do absinthe,
[illegible] caisses curaçao, 115 caisses eau de fleurs d'oranger,
[illegible] demi-pipes cognac. Pellevoisin, 3 demi do vieux,
[illegible] caisses cerises à l'eau-de-vie,
[illegible] caisses kirsch; 100 do absinthe,
[illegible] paniers huile d'olive en grandes bouteilles;
[illegible] caisses vin de Madère; 20 paniers anisette superfine.
[illegible] barils vieux Madère; 30 barils vin de Porto,
[illegible] barils vieux Madère,
[illegible] balles amandes, à vendre par
13 déc P. LOMBARD, No. 116 rue Royale.

MARCHANDISES SÈCHES.
REÇU par les navires Wabash et Lexburg de New York, les articles suivants, qu'il offre en vente à très bas prix pour de comptant:
300 pièces toile de fil No. 30 yards Nos. 1, 2 et 3,
Percale blanche, fine; do rose et blanc,
Nansou blanc, fin,
Linge blanc pour mouchoirs, 10/4 de large
Entre-deux et dentelles Valenciennes,
Coton écru et blanc 3/4, balzane pour robes,
Etoffes brodées, blanches, 3/4 à 4 pouces de large,
Mouchoirs de soie, couleur assortis,
Mouchoirs, soie, coton rayés, assortis et prix,
Chaussettes de gros et blancs, de laine, à bas prix,
Bas de laine pour enfants,
Alpaca bleu, do noir; alépine noire
Gros de Naples noir, suisse d'Italie noire 36 pouces.
Etoffes rayées pour blouses, 33 pouces,
Mousseline de [illegible] de couleur, coutures assortis,
[illegible]
Echarpes en satin pour femmes,
Flanelle blanche [illegible] de couleur,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Brodequins noir pour [illegible], velours et noir,
Serviettes de satin [illegible] couleur,
[illegible] coton,
Bas blancs, bleus, gris et écrus de coton,
Une quantité de toiles pour pantalons, [illegible]
Un assortiment de rubans, mercerie [illegible]
Un grand assortiment de [illegible] antérieure, un assortiment [illegible]
15 déc DUPUIS, DURAND & Co., 35, Chartres.

FASHIONABLE STORE.
RUE DE CHARTRES, No. 100.
J. DUCOURNAU & Co, préviennent leurs amis et connaissances qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment d'articles nouveaux, tels que: Paletots Tweeds, draps anglais, Bonnets, draps noir et couleurs, Redingottes, draps, manteaux, chapeaux, et autres, Gilets velours, draps, dito, pelucbes, dito satin, cotons, cotons, satin [illegible], dito pour pantalons, cravates noires et de couleurs, [illegible] foulards, toile de coton, de toile de [illegible], de laine, Ainsi qu'un assortiment complet de cassimirs pour pantalons, couleur et noir, drap noir et diverses couleurs, dito fils brodés à corset, bas de soie fil et coton, bretelles, et un grand choix de bottes, bottes en velours noir, dito, bretelles Pollia et autres, cravattes fantaisie, dito soie, flanelles et autres [illegible], culottes de toutes sortes, et autres articles qu'ils vendront aux prix les plus réduits pour du comptant.
13 déc

CORDONNERIE FRANÇAISE.
No. 17, rue Royale, entre Chartres et Bourbon.
MME LEMOINE, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les habitants de la Nouvelle-Orléans que, depuis son arrivée, elle s'est occupée de confectionner [illegible] spécialement dans la confection des chaussures pour dames et enfants. Elle ose espérer que sa manière de [illegible] des chaussures plus [illegible] le bon goût. Elle [illegible] une grande quantité de [illegible] de la toile et des daims. Elle s'occupe aussi de confectionner toutes sortes de broderies, [illegible] lacets, drap, velours et satin.
Mme Lemoine demande des demoiselles et elle accepterait des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail.
13 déc

BOTTES, Souliers et Brodequins—En débarquement du navire Chase, et en magasin 1,300 caisses bottes et souliers, comprenant un assortiment général de chaussures pour hommes, femmes et enfants, et convenables à la saison, à vendre par
9 déc FROST & Co, 10 Magasins.

AUX MARCHANDS ET AUTRES.
NOUVEAUX CHAPEAUX pour dames, le grand assortiment de chapeaux pour dames, les plus nouveaux, tels que chapeaux en satin, drap de velours, [illegible] en cire; ainsi qu'un lot de casquettes cirées. Les personnes qui en achèteront auront à même de juger de la modicité des prix. ANDREW RANKIN & Co.
13 déc—3 30, Gravier.

CHAPEAUX—150 caisses chapeaux comprenant des chapeaux en soie, feutre, fourrure et castor, à vendre par FROST & Co.
9 déc 10 Magasins.

ARBRES FRUITIERS—Le soussigné vient de recevoir par le navire Poland, de Philadelphie, un grand assortiment d'arbres fruitiers, de la meilleure espèce, consistant en pêchers, abricotiers, pruniers, brugnons, poiriers, cognassiers, vignes, groseilliers, framboisiers, et 30,000 plants d'asperges monstres, le tout à des prix modérés. W. DUNN,
16 déc 11 Commune.

Le sieur RAMEL, fleuriste horticulteur à Lyon et à New-York, a l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il vient d'arriver en cette ville avec une riche collection de toutes sortes de végétaux, tels que Camélias, Pivoines, Azalées, Géranium, Dahlias, Rhododendrons, Kalmias, Andromèdes, Pensées, Arbres, Rosiers, Belles de nuit, arbres à fruits, tels que poiriers, pêchers, abricotiers, pruniers, cerisiers, et vignes de France, graines et oignons à fleurs, etc., etc., au prix les plus modérés, rue Royale, No 136. Il fait les envois à l'intérieur et prend des commissions qu'il remplira à la satisfaction de MM. les amateurs.
12 déc—30

WOOD & SIMMONS, No. 58, rue des Magasins, offrent à vendre en débarquement du navire Alleghany 100 balles sacs en pièces de 2 1/2 verges,
Du navire Vicksburg: 30 [illegible] beurre véritable Goshen; 10 barils [illegible] salées.
En magasin—350 sacs café Rio, do et de la nouvelle récolte; 150 porteteaux café Java; 40 sacs café Maracaibo; 220 tierçons et demi tierçons excellent riz de la Caroline; 225 paniers champagne de la marque Heidsiek et cie., en pintes et quarts, article supérieur et célèbre.
100 caisses vin supérieur Lafitte et St. Julien; 100 firquins excellent beurre Goshen; 20 malles cordes d'emballage du Missouri; 100 barils et paniers huile d'olive de Marseille; 300 barils esprit pur de la preuve; 100 barils cherry de 4 à 6 liv.
30 rouleaux corde de 27 pouces de la Compagnie de Bernaville; 10 balles idem 36 pouces, du la marque Bristol, Co., et Tête d'Indiens, coton écru à draps en pièces. 13 d

AVIS.—On offre à louer pour trois années ou plus, [illegible] la Pointe-Coupée, offrant tous les avantages que l'on peut désirer pour un établissement de ce genre. Les personnes qui voudraient [illegible] pourront devront contenir le prix offert par année et l'obligation de faire usage de l'établissement seulement comme maison d'éducation. CHS. POYDRAS, Président.
12 déc—4 t

SARDINES A L'HUILE—250 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile, marque E. Gallant, à vendre par les soussignés.
Les sardines qui ont été importées sur les navires Narragansett et Nashville, et se vendent au bas de New York où se sont des connaissances parfaitement dans l'huile de saindoux, quel'on trouvera ici sous le nom de [illegible].
15 déc J. P. [illegible], Vieille Levée.

AVIS.
AYANT terminé la vente de [illegible] quincaillerie, je prie les personnes qui ont [illegible] de vouloir [illegible].
J'ai transporté mon bureau [illegible], entre Bienville et Conti, [illegible] affaires de 9 heures à midi [illegible].
[illegible]